COLLIBERTUS OU *CULIBERTUS?

Les lecteurs des vieux poèmes épiques français connaissent bien le mot *culvert*. C'est une des injures qu'échangent le plus volontiers les héros, entre deux coups d'épée. Déjà sous « l'arbre bel » de Roncevaux, Roland la criait au Sarrasin venu pour lui dérober Durandal :

« *Culvert* païen, cum fu unkes si os
Que me saisis [1] ».

Le sens originel du mot pourtant n'était pas injurieux ; il était juridique. Au-dessus des serfs, au-dessous des hommes libres, dans la plus grande partie de la France du Nord, au XI[e] siècle, le droit coutumier distinguait une classe intermédiaire, soumise encore au « joug de la servitude », mais non point placée aussi bas que la classe servile proprement dite ; on appelait ces gens-là en latin colliberti. Les historiens des institutions transcrivent d'ordinaire par *colliberts*. Ce barbarisme est bien inutile [2]. Mieux vaut se servir du mot français,

1. V. 2292 (texte d'Oxford).

2. Godefroy ne donne de *collibert* que deux exemples. L'un est emprunté à une traduction des *Dialogi* de Grégoire le Grand, qui fut écrite vers le milieu du XII[e] siècle dans un monastère du Nord-Est de la France (*Li Dialoge Gregoire lo pape*, éd. W. Foerster, p. 158 ; cf. L. Wiese, *Die Sprache der Dialoge des Papstes Gregor*, 1900). Dans le texte original (*Dial.*, III, 24), l'apôtre Pierre, qui apparaît à un moine, hèle son interlocuteur par ce mot « *conliberte...* ». Sans doute Grégoire le Grand pensait-il que tous les chrétiens, ayant été délivrés du péché par le Christ, sont entre eux comme des *colliberti*, c'est-à-dire comme les affranchis d'un même maître. Le traducteur ne comprit pas cette pensée ou bien fut incapable de la rendre. D'autre part, il ignorait probablement que *culvert* vînt de collibertus ; même s'il l'eût su, ce terme devenu injurieux eût été ici fort déplacé. En désespoir de cause, notre homme, au lieu de traduire, créa un mot français qu'il calqua sur le mot latin : d'où notre *collibert*. Le traducteur anglo-saxon, se trouvant dans le même embarras, avait lui aussi forgé *coliferle* (*Bibliothek der angelsächsischen Prosa*, t. 5, 1, p. 227). Le pape Zacharie, dans sa traduction grecque,

BDD-A17917 © 1926 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:52:32 UTC)

qui est *culvert*. On ne le rencontre, il est vrai, que rarement, dans les textes littéraires, avec son acception juridique précise ; il n'y figure guère qu'avec la valeur insultante que j'ai signalée plus haut. La raison de cet effacement de la signification première est toute simple. A l'époque où ont été rédigés nos plus anciens poèmes, le « culvertage », qui ne survécut guère aux vingt premières années du XII^e^ siècle, était, autour des poètes, ou disparu, ou du moins en voie de disparition. Mais plusieurs chartes, où la forme vulgaire apparaît imparfaitement déguisée sous des désinences latines, nous attestent que les *colliberti* des notaires puristes étaient bien, pour le commun peuple, des *culverts* [1]. Les *culverts* n'étaient point considérés comme des hommes libres ; ils avaient toujours été très proches des serfs ; au XII^e^ siècle ils se confondirent peu à peu avec eux. Il est donc tout naturel que leur nom ait servi à désigner un être méprisable en général, et, plus particulièrement, semble-t-il, un lâche : y a-t-il en effet pour un homme libre pire opprobre que d'entendre nier sa liberté ? et par ailleurs, n'est-il pas admis, une fois pour toutes, que seule la naissance libre donne le courage ? Lorsque la classe des *culverts* eut cessé de se distinguer de la servaille, le mot resta synonyme en somme de serf [2], mais spécialisé

se contentait d'un faible σύντροφε (Migne, *P. L.*, t. 77, col. 278). — Le second exemple de Godefroy vient du *Roman du Mont Saint Michel* de Guillaume de Saint-Pair (vers 1170). L'édition Fr. Michel, v. 2638, donne en effet (la Vierge s'adresse à un pèlerin qui s'est caché dans l'église pour surprendre l'Archange) : « Di, colibert... ». Selon le nouvel éditeur, M. P. Redlich (*Ausg. und Abh. aus dem Gebiete der romanischen Phil.*, 92, p. 61, v. 38), les deux ms. portent « Di, celibert... », qui est incompréhensible. Il faut rétablir : *colibert* ; mais l'erreur même des copistes prouve la rareté du mot. Ici encore, il remonte à une source latine : un recueil de miracles connu seulement par un ms. du XV^e^ siècle, mais certainement antérieur (Bibl. d'Avranches, ms. 211). La Vierge y appelle le pèlerin « Coliberte... » (fol. 22, d'après une obligeante communication de M. P. Martin, conservateur de la Bibliothèque). L'auteur du recueil des miracles avait sans doute puisé cette expression dans les *Dialogi* de saint Grégoire.

1. L. J. Denis, *Chartes de Saint-Julien de Tours* (*Arch. histor. du Maine*, t. 12), n° 22 (XI^e^ siècle) *culvertos* ; n° 53 (1080-1128) *culvertum*. Cf. J. Bourassé, *Cartulaire de Cormery*, n° 48 (1070-1111) *culibertos* ; n° 36 (1^re^ moitié du XI^e^ siècle) *culibertos et culibertas* ; peut-être acte de l'évêque de Meaux, Bernier (vers 1028 dans *Cartulaire de Meaux* (Bibl. de la ville de Meaux, ms. 65, p. 11), *culibertos* (le ms. 63, p. 18 donne *cum libertos*); Diez, *Etym. Wörterbuch*, 4^e^ éd., p. 557 signale sans plus de précision « das romanisierte *culvertus* in einer Urkunde von 1106 ».

2. Un texte juridique contemporain de saint Louis et rédigé dans la région orléanaise, le *Livre de Jostice et de Plet*, fait encore un grand usage des termes

BDD-A17917 © 1926 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:52:32 UTC)

d'ordinaire dans le sens péjoratif, et cela d'autant plus aisément que toute notion de son contenu juridique précis s'était évanouie. Au XIVe siècle il sortit de l'usage [1].

Culvert vient incontestablement de collibertus. Mais il y a à cette dérivation deux difficultés. L'une d'ordre sémantique : comment un mot qui, dans le latin classique, désignait un affranchi — les colliberti étaient les affranchis d'un même maître —, qui par conséquent emportait avec lui l'idée même de la liberté en est-il arrivé à désigner au moyen âge un non-libre ? Je demande qu'on veuille bien aujourd'hui accepter ce glissement de sens comme un fait, de même qu'on se sera contenté, comme définition de la classe culvertile, des caractéristiques un peu sommaires que je donnais plus haut. Je ne puis traiter ici des questions juridiques, qui exigeraient de longs développements et qui seront reprises ailleurs. — La seconde difficulté nous occupera seule. Elle est d'ordre phonétique.

L'o de collibertus, en syllabe initiale non accentuée, eût dû normalement donner en français un son *u*, noté en général au moyen âge par la lettre *o* (franç. moderne *ou*). Cette forme avec *u* a-t-elle existé ? On peut en douter. On rencontre, il est vrai, dans le *Tristan* de Thomas, trois fois la graphie *colvertise* (c'est le substantif de qualité dérivé de **colvert*), deux fois *coilvertise* [2] ; mais cet exemple est loin d'être probant. Le manuscrit unique est anglo-normand. La lettre *o* n'y a donc pas la valeur d'un *u* ; le scribe, comme tous ceux de son pays, rendait couramment ce son par la lettre *u*. On doit se demander au contraire si l'*o* n'est pas mis ici

cuvert, *cuverte*, *cuvertage* ; mais *cuvert* y est exactement synonyme de serf (X, 10) ; *cuverte* traduit *ancilla* des textes latins (I, 8, 2 ; X, 9, 4) ; et *cuvertage*, *servitus* ou *servitium* (I, 1, 4 ; III, 7 ; X, 10) ; cf. aussi X, 9, 2 où *cuvert* traduit *servilis conditionis*. Même emploi du mot *cuvers*, vers le début du XIVe siècle, dans la *Coutume d'Anjou et de Maine*, éd. Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 1re partie, t. I, p. 126, no 105 ; cf. Viollet, *Établissements de Saint-Louis*, t. IV, p. 68, no 101. *Culvertagium* est employé dans le sens de « servitude » dans un *writ* de Jean sans Terre, reproduit par Roger de Wendover, *Flores Historiarum*, éd. Hewlett, t. II, p. 66, et dans le même sens par Roger lui-même, *ibid.*, p. 65. Enfin l'adjectif *acuvertie* (= asservie) se trouve dans la célèbre chanson contre saint Louis : Leroux de Lincy, *Recueil de chants historiques*, t. I, p. 218.

1. Le mot se trouve encore une fois chez Deschamps (éd. de Queux de Saint-Hilaire), I, p. 241, no CXX, v. 22. Godefroy cite un exemple de *culvertises* (= redevances serviles ?) en 1477. Je n'ai pu encore le vérifier.

2. Éd. Bédier, v. 190 ; 195 ; 293 ; 198 ; 200.

BDD-A17917 © 1926 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:52:32 UTC)

pour un *ü* ; on sait que les copistes anglo-normands, qui prononçaient et percevaient mal ce son, le notaient d'une façon extrêmement capricieuse, et parfois, précisément, par *o* [1]. De sorte que la *colvertise* de notre texte n'est peut-être, tout simplement, que l'équivalent phonétique de la *culvertise* des textes français proprement dits. La forme de beaucoup la plus fréquente sur le continent est en effet *culvert*, ou, avec chute de l'*l*, d'abord vélarisé, puis absorbé par la voyelle précédente, *cuvert* ; on ne saurait douter que la lettre *u* n'y représente un son *ü*. On trouve aussi les graphies *cuilvert* ou *cuivert* (cf., dans le *Tristan*. *coilvertise* déjà cité) qui posent un nouveau problème : d'où vient cette mouillure ? Je laisserai de côté pour l'instant cette seconde question, sur laquelle d'ailleurs je n'ai rien de vraiment nouveau à apporter. Tenons-nous en à la première ; comment l'*o* latin a-t-il pu aboutir à un *ü* ?

On devine bien que je ne suis pas le premier à avoir été frappé de cette singularité. Les romanistes qui, jusqu'ici, l'ont signalée, se divisent en deux groupes : les uns, comme Meyer-Lübke, n'ayant point trouvé de réponse satisfaisante, avouent tout bonnement leur embarras [2] ; mais d'autres, plus aventureux, n'ont pas craint de demander à l'étymologie populaire le mot de l'énigme. *Culvert* offre en effet l'occasion d'un très grossier calembour ; imaginons que la possibilité de cette plaisanterie médiocrement attique ait été entrevue par l'esprit populaire de très bonne heure. De *colvert* (prononcez avec *u* à la syllabe initiale), phonétiquement correct, mais dépourvu de toute signification apparente (le sentiment de la liaison avec collibertus étant supposé perdu), le langage commun ne tarde pas à faire *culvert* (avec *ü*), phonétiquement absurde, mais si admirablement injurieux : « ein Kerl dessen Hinterer mit Prügel gründlich gefärbt worden ist oder gründlich gefärbt werden soll », selon les fortes paroles de Körting [3] —, et voilà l'explication trouvée. Elle a paru si ingénieuse qu'on l'a même enrichie de développe-

1. Cf., en dernier lieu, F. J. Tanquerey, *Recueil de lettres anglo-françaises*, p. XXXIII. Godefroy donne un exemple de *colvert*, avec la référence « *Gir. le Cŏurt*, Vat. Chr., 1501, fol. 85ª ». J'ignore quel est ce texte, écrit en prose, ce qui doit le faire supposer assez tardif.

2. *Roman. Etym. Worterb.*, nº 2047.

3. *Lat.-Rom. Etym. Worterb.*, 3e éd , col. 288. Körting met en doute la dérivation collibertus > *culvert*. J. Brüch, dans la *Zeitschr. für roman. Philologie*, t. 38 (1917), la considère au contraire, à juste titre, comme incontestable, mais voit dans l'étymologie populaire la cause de la transformation de l'*u* en *ü* .

BDD-A17917 © 1926 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:52:32 UTC)

ments nouveaux, destinés à rendre compte, par exemple, de la mouillure dans les formes telles que *cuilvert* que j'indiquais plus haut [1]. Laissons là ces fantaisies ; il est inutile de les examiner ; car c'est le principe même de l'explication qui ne supporte pas la critique.

Elle doit être rejetée pour trois raisons.

D'abord (et ceci suffirait sans doute) une raison tirée de la prononciation. L'*e* de *culvert*, issu d'un *ę* latin, a certainement toujours été un *ę*, — ce que confirmerait, s'il en était besoin, la forme wallonne, avec diphtongaison, *cuviert* [2]. L'*e* de l'adjectif *vert*, issu d'un *ę* du latin vulgaire, en position entravée, a été à l'origine et est resté, dans tout le domaine français, jusqu'au XIII^e^ siècle environ et peut-être plus tard, un *ę*. Le jeu de mots, qui s'offre si naturellement à nos oreilles, parce que les deux *e* ont aujourd'hui le même son, était donc bien loin de s'imposer avec autant de force au XI^e^ ou au XII^e^ siècle.

En second lieu, les auteurs qui ont proposé l'interprétation que je combats ont visiblement envisagé avant tout dans *culvert* son sens insultant. Mais à l'origine, nous l'avons vu, et déjà sous la forme *culvert*, avec *ü*, attestée par les chartes [3], le mot était de nature juridique. Il peut sembler assez tentant de chercher dans une basse facétie l'origine d'une injure ; il y aurait au contraire quelque chose d'étonnant à attribuer à un rapprochement de cette nature les transformations phonétiques d'un terme de droit. Tout au plus est-il permis de supposer que tardivement, lorsque le mot eut définitivement perdu sa signification technique pour ne plus garder que sa valeur péjorative, et tandis que, vers le même temps, l'*e* de l'adjectif *vert* tendait à s'ouvrir, l'idée du calembour que n'empêchaient plus ni la logique ni la prononciation se fit jour et contribua à populariser l'insulte. Cette hypothèse est d'ailleurs toute gratuite, car je ne vois pas qu'aucun texte ancien fasse état de l'équivoque, qui a paru si évidente à plusieurs romanistes ; en tout cas elle ne saurait, en aucune façon, rendre compte du mystérieux *ü*, fixé depuis longtemps dans le langage quand cette équivoque devint possible.

Enfin l'explication par le jeu de mots ne saurait évidemment valoir que pour le français et, si l'on veut, pour le provençal. Or,

1. Voir Körting et surtout Brüch, *loc. cit.*
2. Cf. Philippe Mouskes, *Chronique rimée*, éd. Reiffenberg, t. I, v. 718.
3. Ci-dessus p. 17, n. 1.

BDD-A17917 © 1926 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:52:32 UTC)

comme nous allons le voir, collibertus s'est perpétué dans les langues vulgaires en dehors du gallo-roman et partout avec des particularités phonétiques de même nature. L'examen de ces formes, étrangères au français, va nous conduire à modifier la position même du problème.

La forme provençale est bien connue ; elle est, au moins dans la graphie, toute pareille à celle du français : *culvert* [1]. Comme elle se rencontre dans les textes littéraires, avec le même sens insultant que dans les textes analogues de langue française, on pourrait être tenté d'y voir un mot d'emprunt, pris au vocabulaire des poètes du Nord. Ce serait une erreur. Son caractère indigène est prouvé par les chartes limousines, qui, dans le sens juridique du terme, mentionnent des *culibertis* [2], témoignant par là de l'existence, dans la prononciation, d'un *u* ou d'un *ü*.

On chercherait vainement dans les dictionnaires italiens un mot qui vienne de collibertus. C'est que, à l'époque tardive où les premiers textes littéraires italiens ont été mis par écrit, les colliberti n'existaient plus depuis longtemps en tant que condition juridique ; et le sens injurieux du terme, que l'Italie n'a pas ignoré (les *culvertas* dont nous parle, dans une plainte rédigée entre 1099 et 1119, un abbé de Farfa, étaient certainement des prostituées) [3], s'était à son tour effacé. Mais sur les langues vulgaires, avant le moment où elles ont été écrites, nous ne sommes pas tout à fait dépourvus de renseignements ; les chartes anciennes sont rédigées en latin, mais non pas, à l'ordinaire, avec tant de correction qu'elles ne laissent trans-

1. D'où l'adjectif *culvertal* et le substantif *culvertia* : cf. Raynouard, *Lexique*, II, p. 529 ; E. Levy, *Petit dictionnaire*, p. 103 ; les lexiques des *Chrestomathies* d'Appel et de Bartsch. Le mot apparaît dès la *Chanson de Sainte Foy*, v. 373 : voir éd. Hoepffner, p. 59, et n. au vers 373.

2. *S. Stephani Lemovicensis Chartularium*, éd. de Font-Réaulx (*Bulletin soc. histor. Limousin*, t. 49, 1919), n° XXXII (1056) ; n° CLXXVIII (s. d. ; première moitié du XIe siècle) ; cf. n° XXXI *colivertos* ; n° LI *colibertos*. D'autres chartes de la même région, que ce n'est pas ici le lieu d'énumérer, rendent certaine l'existence de la classe des *colliberti* : mais elles emploient (plus ou moins correctement orthographiée) la forme du latin classique.

3. *Chronicon Farfense* (éd. U. Balzani, dans les *Fonti per la storia d'Italia*), t. II, p. 271. Plainte de l'abbé Beraldo III contre les nommés Morico et Carbone : « in tantum Dei ecclesiam affligebant ut *culvertas* suas mitterent quę offertiones de manu pręsbyteri per vim distraherent, in quarum manibus qui offerebant osculum prębebant ».

BDD-A17917 © 1926 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:52:32 UTC)

paraître, par endroits, les formes du langage national. Les colliberti ont constitué, en Italie, pendant le haut moyen âge, une classe sociale assez importante ; des documents nombreux les nomment [1]. Plusieurs, dans différentes régions — Sabine, pays napolitain, Sardaigne surtout où la langue diplomatique se tient très près du parler populaire —, nous fournissent les graphies *culvertas* [2], *culiberto* [3], *culvertis*, *culivertos*, *culivertu* [4], qui attestent la transformation de la voyelle initiale. Il est vrai que les graphies avec *o* sont certainement plus fréquentes ; tel est également le cas en France. Mais elles ne prouvent rien ; en France elles étaient, on n'en saurait douter, purement traditionnelles ; de même, selon toute vraisemblance, en Italie.

L'espagnol prête à des observations analogues. Là aussi la langue littéraire n'a pas conservé de trace de collibertus ; là aussi, du moins au Nord de l'Èbre, il a existé une classe d'hommes que l'on appelait de ce nom ; là aussi enfin les documents d'archives nous montrent que, dans la langue vulgaire, l'*o* avait disparu de la syllabe initiale : *culibertus* dans un acte de Sanche Ramire, roi d'Aragon et de Navarre, en 1087 [5] ; *culbert*, désignant l'étranger pauvre, réduit à une condition de demi-servitude, inférieure à celle de l'homme libre (*infanzon*), supérieure à celle du vilain (*villano*), dans le fuero de Tudela, en Navarre, qui paraît avoir été rédigé entre 1247 et 1270 [6].

1. Cf. N. Tamassia, *I colliberti nella storia di diritto italiano*, dans *Studi... pubblicati in onore di V. Scialoja*, Milan, 1905 (auquel je renvoie pour la bibliographie plus ancienne).

2. Ci-dessus, p. 21, n. 3.

3. Testament de Docibilis, *ypatos* de Gaëte, 906 (*Codex diplomaticus Cajetanus*, I, n° 19, cité par Tamassia, *loc. cit.*, p. 159).

4. *Cod. diplomat. Sardiniae* (*Historiae patriae monumenta*, X), p. 188, n° V ; 199, n° XXVII. *Il condaghe di San Pietro di Silki*, éd. G. Bonazzi, n° 27 ; 98 ; 110 ; 224. Cf. E. Besta, *La Sardegna medioevale*, t. II, 1909, p. 50 et suiv. ; A. Solmi, *Studi storici sulle istituzioni della Sardegna nel medio evo*, 1917, p. 68.

5. Acte en faveur du monastère de Notre-Dame d'Ỳrache dans Yepes, *Crónica de la Orden de S. Benito*, t. III, *Apendice*, escritura 28. Je dois ce texte à une aimable communication du professeur J. Ràmos Loscertales, de l'Université de Salamanque.

6. « E fó establido por fuero todo ome de oltra puertos qui viengua à cavayllo en Espayna, é se asentáne en quoalquiere vila é non toviere el aynno primero et hun dia cavayllo et armas, que non sea ynfanzon et est atal esdito *culbert* : el rey ò seynnor ha cada aynno sobre eyll dos sueldos ; et si toviere el aynno é dia pri-

BDD-A17917 © 1926 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:52:32 UTC)

Ainsi dans aucune des langues romanes où collibertus a eu une postérité, la voyelle de la syllabe initiale n'a subi le traitement qu'il eût été naturel d'attendre : en italien et en espagnol *u* au lieu de *o* ; en français *ü* au lieu de *u* ; en provençal *u* ou *ü* (je n'entrerai pas ici dans cette délicate question de prononciation) au lieu de *o*. Cette coïncidence dans l'anomalie ne saurait être l'effet du hasard et il serait évidemment vain de chercher l'explication de telle ou telle de ces particularités dans des faits d'ordre dialectal. On doit remonter à la source commune de toutes ces langues, qui est le latin vulgaire. Supposons un *culibertus, forme vulgaire du classique collibertus. Tout s'éclaire : l'*u* subsiste, ainsi qu'il est normal à cette place, en italien et en espagnol ; il est remplacé, selon un phénomène également normal, par un *ü* en français et peut-être en provençal. La difficulté que soulève notre mot *culvert* ne peut être résolue par les seules ressources de la linguistique du français : car elle est d'ordre préroman.

Elle n'en subsiste pas moins pour cela ; la reculer, ce n'est pas la résoudre. Pourquoi ce passage de l'*o* à l'*u* ? Il n'y a là rien qui puisse rentrer dans une règle générale du latin vulgaire. On m'excusera de ne point présenter d'explication originale. Je ne suis qu'un historien qui, ayant rencontré sur sa route un problème de phonétique, a cru s'apercevoir qu'il n'était pas posé sur le plan qu'il fallait et a jugé bon de le dire. La parole est aux phonéticiens. Il y a néanmoins une hypothèse qui viendra trop naturellement à l'es-

mero cavayllo et armas sia infanzon, et non dará al seynnor nulla renta ; é si non viniere à cavayllo ni se asentare en caso, ço és palacio de cavayllero o ynfanzon-hermunio que pende de seynnor, tal será villano é el rey ó seynnor habrá del vilano dreyto sobre quanto eyll enxemplara de aynno dia en adelant... ». Cité par Fr. Michel, *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne*, t. II, Paris, 1847, p. 15, n. 3 ; sur le ms. consulté par Michel ou son informateur, cf. J. Yanguas y Miranda, *Diccionario de antigüedades de Navarra*, t. I, Pampelune, 1840, p. 563, n° 3 (le texte cité, qui forme une partie du c. 5 du fuero, est analysé par Yanguas, *ibid.*, p. 467). Le fuero est inédit ; on le désigne souvent sous le nom de fuero de Sobrarbe ; cf. en dernier lieu, E. Mayer, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, G. A.*, t. 40 (1919), p. 247. — Mon collègue, M. Fouché, me fait remarquer que la forme *culbert*, sans *o* final, est contraire à l'usage hispanique, qui se trouve fidèlement noté dans le reste du texte (cf. *fuero*, *cavayllo*, *villano*, etc.). Elle prouve que le mot est un mot d'emprunt. Mais, me dit-il, rien n'empêche que cet emprunt (fait sans doute au vocabulaire juridique de la Gaule franque) ne soit très ancien, comme le montre d'ailleurs le texte de 1093 cité à la note précédente.

BDD-A17917 © 1926 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:52:32 UTC)

prit pour que j'aie le droit de la passer sous silence : elle consisterait à supposer un phénomène de métaphonie, dû à la présence dans la syllabe suivante d'un *ī*. Il est vrai que cet *ī* n'était ni tonique ni final, et il a fini par disparaître. Mais on peut admettre qu'il s'est maintenu assez longtemps et qu'il a, pendant longtemps aussi, été prononcé assez fortement ; car tant que les sujets parlants ont eu le sentiment que le collibertus était un affranchi, c'est-à-dire comme le montre l'étude des faits juridiques, jusqu'au IX^e^ siècle environ, ils ont dû être amenés à insister, dans une certaine mesure, sur la syllabe *li*, plus utile au sens que le préfixe qui la précédait. La mouillure que notent certaines graphies françaises (*cuilvert, cuivert*) ne présenterait, selon cette hypothèse, qu'un degré de plus dans le phénomène. Je n'ignore pas d'ailleurs que les cas de métaphonie, dans le domaine bas-latin et roman, sont rares et, au reste, mal étudiés [1]. Encore une fois je ne songe pas à prendre parti. Je souhaite que les quelques faits que j'ai rassemblés puissent être utiles aux romanistes, ne serait-ce qu'en leur rappelant, par un exemple nouveau, que la lecture des chartes latines est indispensable à l'étude des langues vulgaires.

Strasbourg. Marc BLOCH.

1. Cf. cependant Meyer-Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen*, t. I, p. 131-132 ; Meyer-Lübke et d'Ovidio, dans le *Grundriss* de Groeber, 2^e^ éd., p. 672, n° 55. M. Fouché me suggère que, dans le cas qui nous occupe, la métaphonie a pu être favorisée par l'action, par contact, d'un double *l* latin, pourvu d'une prononciation palatale.

BDD-A17917 © 1926 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:52:32 UTC)